



PROCÉDURE DE VOTE À DISTANCE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE THEMAA 2020

En raison du contexte sanitaire et social, le scrutin de l'AG 2020 sera entièrement dématérialisé.

QUI PEUT VOTER ?

- ⇒ Seuls les adhérents à jour dans leur cotisation 2020 peuvent voter. Pour pouvoir voter, il faut donc avoir régularisé sa cotisation au plus tard le 15 juin 2020 (clôture des votes à distance le 16 juin 2020)
- ⇒ Adhérer à THEMAA : <https://www.themaa-marionnettes.com/adhesion-ligne-2020/> ou via votre Espace Adhérent (pour tout problème concernant l'accès à votre espace, vous pouvez contacter Anaïs Desvignes : administration@themaa-marionnettes.com)

QUAND VOTER ?

- ⇒ Ouverture des votes : Lundi 18 mai 2020 à 18h
- ⇒ Clôture des votes : Mardi 16 juin 2020 à 23h59

COMMENT VOTER ?

- ⇒ En suivant le lien envoyé par mail par [THEMAA vote@simplyvoting.com].
Objet du mail : **[AG THEMAA 2020] Vote en ligne**. Vous aurez reçu ce mail :

 - Soit le 18 mai 2020 pour les adhérents à jour de leur cotisation à cette date
 - Soit à une date ultérieure, si votre adhésion a été traitée après le 18 mai

Si vous ne retrouvez pas ce mail, il peut vous être renvoyé : écrire à administration@themaa-marionnettes.com .

Si vous êtes dans l'impossibilité de voter en ligne ou si vous avez des questions, contactez-nous au 01 42 41 81 67 ou à : administration@themaa-marionnettes.com